

**Prestation de Serment des Avocats  
devant la Cour d'appel de BOURGES  
22 novembre 2012**

**Mes chers confrères,**

ce vocable dans la bouche d'un magistrat, qui plus est du ministère public, peut sans doute étonner. Soyez au moins rassurés : ce n'est pas un effet de l'âge. Seulement du plaisir que j'éprouve, en ce jour si particulier pour vous, à me rappeler celui où, jeune auditeur de Justice, en prévision d'un stage au barreau et pour me permettre de plaider, je fus appelé, avec toute ma promotion, à prêter à Bordeaux le serment qui sera bientôt le votre.

Un de plus, avant d'avoir, un peu plus tard, à prêter celui de magistrat. Sur ce point, il est permis de s'interroger : sauf à sacrifier à des formes qui prétendent nous distinguer, faut-il tant de serments différents pour exprimer un même engagement, celui de servir dignement et loyalement la Justice ?

Certes nos attributions paraissent se contredire, notamment lorsqu'on les réduit à opposer l'intérêt général à celui des particuliers. Mais peut-être convient-il davantage de retenir qu'elles se complètent, sans pour autant se confondre, quand il ne s'agit véritablement que de Justice. Vous en serez les auxiliaires et l'on voit combien cette simple notion provoque le débat, parfois le combat.

Sans doute, pour l'éviter, suffirait-il de ne pas braquer son attention sur une seule partie de la formule. Il ne vous est nullement demandé d'être l'auxiliaire du parquet, pas même celui du juge. Celui-ci, à moins qu'il n'espère vous voir exercer son office à sa place, ne peut légitimement attendre de vous une contribution subordonnée de vos attributions aux siennes. Il n'est de loyauté qu'envers la Justice ; elle inclut nécessairement les obligations contractées à l'égard de celui ou celle que vous représentez, sans pour autant les privilégier.

Autrement la Justice en serait-elle mieux garantie ? J'en doute quand les effets de la nature, à laquelle nous sommes également soumis, imposent que tout pouvoir soit bridé par un autre, sauf à le rendre extrême, donc injuste. A ce titre, vous devez être comme chacun de nous, des serviteurs exigeants, non de l'institution, mais de l'idéal qu'elle nourrit, des devoirs qu'il comporte.

Un tel idéal est propre à sublimer les passions; il vaut bien que nous nous tenions à l'écart de ces vaines querelles qui, depuis trop longtemps, nous opposent institutionnellement, sur la forme plus encore que sur le fond. Elles ne peuvent que contribuer au discrédit qui affecte si naturellement les décisions

**judiciaires. Faut-il donc absolument que nous ressemblions à ce que paraît évoquer la tapisserie qui, derrière la Cour, entre CUJAS et Jacques COEUR, représente deux coqs au pied de l'arbre de la connaissance ?**

**A n'en point douter, celui-ci figure le Juge. Au moins, lui, paraît il à sa place, au dessus des parties. Assurée ou non par l'erreur d'un menuisier, la mienne n'est sans doute pas la bonne. Mais peut-être faut-il d'abord considérer qu'elle contribue, par la lumière à laquelle elle expose ainsi le ministère public, à l'écartier de la tentation de l'arrogance, comme de la médiocrité. Il n'est pas besoin d'une estrade quand la parole est libre et le propos juste. Sans doute notre conscience devrait-elle y suffire.**

**Mais la votre serait-elle plus efficace si nous étions plus bas ? L'histoire de votre profession, qui a si souvent croisé celle de notre pays, révèle qu'il n'en est rien. Elle comporte, à travers les siècles, tant d'exemples contraires. Ils vous montrent la voie, celle que doit emprunter l'avocat, sans complaisance ni connivence, sans crainte, mais aussi sans haine. Il vous reste à les suivre, persuadés de ce que votre force ne tient pas à votre place au sein des prétoires, mais à ce que vous y incarnez. La liberté d'expression en est et reste, pour vous aussi, l'outil le plus précieux, avec la mesure qui, propre à la Justice, contribue à sa pertinence.**

**Mais la pitié me saisit de vous voir, debout, subir tant de discours. Ce n'est pourtant que le début d'un long calvaire tant votre profession exige de patience et d'attente. Serment prêté, vous aurez bientôt votre revanche, et les magistrats, garants des libertés fondamentales, se soumettront alors, à leur tour, aux exigences de l'audience, comme à celles du débat contradictoire, fondement incontournable de la procédure judiciaire, au même titre que l'égalité des armes à laquelle je suis profondément attaché. Mais il reste à en convaincre également le législateur.**

**Il me semble d'ailleurs avoir tout dit de ce je crois essentiel et je remercie vos maîtres de me l'avoir permis en choisissant cette cour pour recevoir votre serment. Certes l'âge offre l'expérience. Elle ne vaut cependant que s'il est permis de la transmettre à nos successeurs, sans prétendre vainement en faire nos héritiers. Il vous appartient désormais de servir la justice, en écartant toujours la tentation de vous en servir.**

**Pour qu'enfin vous puissiez nous convaincre de ce que les fruits ont passé la promesse des fleurs, je requiers qu'il plaise à la Cour recevoir votre serment et vous renvoyer, en m'en donnant acte, à l'exercice de la mission que vous avez choisie.**

**Eric de Montgolfier**

